



Assurances de la Fédération et de ses adhérents

1



Contrats Fédération et ses adhérents

Risque	Assureur retenu	Numéro de contrat	Cotisation TTC/an
Responsabilité Civile Générale	Mutuelle Saint Christophe	7061400104	0,65 € par adhérent
Individuel Accident	Mutuelle Saint Christophe	7061400104	1,40 € par adhérent Option Sport + : 6 € par adhérent
Rapatriement / Assistance	Mutuaide Assistance	4058	0,33 € par adhérent
Annulation voyage et Interruption de séjour	Mutuaide Assistance	4059	2,95 % du coût du voyage <i>Garantie optionnelle</i>
Perte bagage	Mutuaide Assistance	4060	0,53 % du cout du voyage en France / 0,63 % monde entier <i>Garantie optionnelle</i>

« Carte Découverte » de 3 mois : Prime RC & Individuel accident de base : 2,10 €

Retour suite de la réunion du 14/04 : Intégration de la garantie Assistance au sein de la carte découverte (assureur Mutuaide) sans surprime



Contrats : Responsabilité Civile - Individuel Accident et Assistance rapatriement

Sinistres

- **Contrat Responsabilité Civile et Individuel Accident - MSC- numéro 7061400104 :**

Déclaration des sinistres Assurance (hors rapatriement) :

- www.grassavoie-montagne.com
- Par courrier : **GRAS SAVOYE Service FFRS 3B, rue de l'Octant BP 279 - 38433 Echirolles Cedex**
- Par mail : ffrs@grassavoie.com

- *Nota : la déclaration type existante devra être mise à jour*

Votre interlocuteur : Maryse Battard 04 76 84 87 59 maryse.battard@grassavoie.com

- **Contrat Assistance Rapatriement Mutuaide - numéro 4058 (une notice d'informations reprenant les garanties sera remise en format pdf par l'assureur) :**

Contactez impérativement Mutuaide au numéro au 01 45 16 77 00 "FFRS ASSURANCE » , dès que la situation laisse supposer un retour anticipé ou des dépenses entrant dans le champ de la garantie Assistance Rapatriement.

Service 24/24 7jours/7

Contrats « Cadre » pour les fonctionnements des CR, CD, Clubs

Deux contrats « cadre » mis en place pour les besoins des Comités Régionaux (8), Comités Départementaux (52), Clubs (440) : Multirisques et Auto-Mission (y/c 2 et 3 roues)

Assureur : Mutuelle Saint Christophe

Souscripteur : FFRS agissant tant pour son compte que pour le compte des Comités Régionaux, Comités Départementaux, Clubs

Montage : un contrat « cadre » par nature de risque, des avenants d'adhésion individuelle pour les CR, CD, Clubs

Gestion : Gras Savoye contacte directement les 500 « structures »

Contrat Cadre Multirisques

Résumé des conditions

MULTIRISQUES

Garanties : incendie, explosion, foudre, dégâts des eaux, tempêtes, catastrophes naturelles, dommages électriques, vol, bris de machines informatique ou non informatique, Risques Locatifs, Responsabilité Civile Immeuble, frais de relogement (12 mois)

Limitation Contractuelle d'Indemnité : 10 M€ par sinistre

Retour suite à la réunion du 12/04/16

Intégration de deux nouvelles garanties sans autre modification :

- ❖ Matériels en tous lieux (matériel de sport, informatiques et rétroprojecteurs) à concurrence de 8 000 € par sinistre
- ❖ Matériels transportés par voie terrestre à concurrence de 8 000 € par sinistre

Contrat Cadre Multirisques

Synthèse des principales garanties / Franchises / Primes

	Locaux < 50m ²	Locaux de 50 à 100 m ²	Locaux de 100 à 200 m ²	Locaux de 200 à 300 m ²
Contenu	20 000 €	50 000 €	80 000 €	100 000 €
Vol	6 000 €	15 000 €	24 000 €	30 000 €
Dégâts des eaux	10 000 €	25 000 €	40 000 €	50 000 €
Dommages électriques	10 000 €	25 000 €	40 000 €	50 000 €
Bris de machines, dont informatique	2 000 €	7 500 €	12 000 €	15 000 €
Matériel en tous lieux (matériels de sport, informatique, rétroprojecteurs)	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Matériel en cours de transport terrestre	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Franchise	200 €	200 €	250 €	250 €
Cotisation par structure / an*	200 € TTC	250 € TTC	400 € TTC	500 € TTC

* Frais d'émission de 15 € par quittance en sus

Contrat Cadre Auto-mission

Sont assurés les véhicules (y/c 2 & 3 roues) des salariés, bénévoles, mandataires, utilisés régulièrement ou ponctuellement dans le cadre de déplacements pour le compte de la FFRS. Sont exclus les véhicules appartenant à la FFRS et/ou immatriculés à son nom.

Garantie de type Tous Risques avec franchise de 250 € (néant en bris de glace).

Extensions de garanties acquises :

- Assistance aux véhicules 0 km
- Sécurité du conducteur : à concurrence de 160 000 €
- Frais de remorquage et garage : 250 €

Nota : franchise portée à 650 € si le conducteur est titulaire d'un permis de conduire < 3 ans

Prime annuelle de 305 € TTC par CR, CD, Club. Aucune limite de kilométrage.

Frais d'émission de quittance 15 € en sus

COMMENTAIRES :

- ❖ L'adhésion à ces deux contrats cadres doit être réalisée par tous les CR, CD, Clubs (500 à ce jour), sans exception.
- ❖ Les contrats en cours ont une échéance annuelle au 01/01/17. Ces contrats doivent être résiliés par LRAR adressée à l'assureur pour le 30/09/16 au plus tard.
- ❖ Début juin 16 : Gras Savoye adresse directement aux CR, CD, Clubs les imprimés d'adhésion aux deux contrats, à retourner avant le 25/06/16.
- ❖ La confirmation de l'adhésion aux contrats Cadre sera adressée par Gras Savoye directement aux CR, CD, Clubs.